# ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

13 juin 1990

## SESSION ORDINAIRE 1989-1990

# PROJET DE REGLEMENT portant approbation du compte 1989 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE 4-III (1989-1990) n° 1

Rapport fait au nom de la Commission réunie du Budget par M<sup>me</sup> WILLAME

#### **SOMMAIRE**

DISCUSSION GENERALE	2
EXAMEN DU COMPTE	3
TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION	6
ANNEXES AU RAPPORT	7

Ont participé aux travaux :

Effectifs: MM. Moureaux (Président), Beauthier, Cools, De Coster, De Decker, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, M<sup>mes</sup> Dereppe, de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, M<sup>mes</sup> Dupuis, Guillaume-Vanderroost, M. Harmel, M<sup>me</sup> Jacobs, M. Leduc, M<sup>me</sup> Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Parmentier, M<sup>mes</sup> Payfa, Willame

Suppléants: MM. Adriaens, Cornelissen, Debry, Lemaire, Paternoster (remplace  $M^{me}$  Mouzon), Simonet,  $M^{me}$  Van Tichelen (remplace M. Hermans).

Excusés: Mme Stengers, M. Hasquin.

Mesdames, Messieurs,

La Commission réunie du Budget a examiné le 31 mai 1990 le projet de règlement portant approbation du compte 1989 de la CCF.

Ayant demandé la parole par motion d'ordre, un conseiller s'interroge sur la nécessité de prévoir trois réunions au cours de l'après-midi en application de l'article 53, alinéa 2, du Règlement de l'Assemblée. L'ordre du jour n'appelle pas, en effet, l'examen d'un budget, mais d'un compte. Il estime que l'article 53 alinéa 2 du Règlement est important pour l'examen du budget et qu'il n'est pas souhaitable de lui donner des applications purement formelles.

Le Président et les membres de la Commission estiment que cette remarque est fondée. Il est décidé de tenir une seule réunion.

#### **DISCUSSION GENERALE**

#### Exposé du Ministre DESIR

Le budget de 1989 a été élaboré par l'ex-CFC. Le Collège de la CCF ne doit donc rendre compte que de sa gestion durant les derniers mois de l'année 1989.

A partir de 1981, le budget a connu un déficit cumulé atteignant 27.200.000 F en 1988.

Le Collège a veillé à réduire l'excédent de dépenses pour parvenir progressivement à apurer ce déficit. En 1989, grâce à une réduction des dépenses affectées à l'exercice propre et à des réalisations en boni, l'excédent de dépenses est réduit par rapport à celui des exercices antérieurs.

Le déficit est donc maintenu dans une proportion qui n'est pas alarmante.

#### Interventions des membres

Un conseiller s'interroge sur le pouvoir de contrôle des conseillers régionaux sur les comptes de la CCF. Ont-ils le pouvoir, comme l'ont les conseillers communaux, de prendre connaissance des pièces? Qu'en est-il par ailleurs, d'un éventuel contrôle par la Cour des Comptes?

Le Ministre DESIR répond que le Collège est chargé du contrôle des comptes dans sa mission de gestion. Les conseillers régionaux pourraient demander une vérification. L'ACCF est soumise, notamment sur le plan budgétaire, à la tutelle de la Communauté française, mais non au contrôle de la Cour des Comptes.

Le Président signale que l'Exécutif de la Communauté française va prendre prochainement un nouvel arrêté réglant le régime des budgets et des comptes de la CCF, qui ne sera plus soumise à toutes les règles de la gestion communale. En attendant cet arrêté, celui du Régent du 10 février 1945 s'applique.

Un membre estime que le travail en cours est conforme à la législation en vigueur. Il considère qu'en cas d'instauration d'un nouveau régime, la Commission réunie devrait être consultée. Selon lui, en effet, vu les montants peu importants gérés par la CCF, la comptabilité communale est un système bien adapté.

Examinant les résultats résumés en pages 3 et 4 du document 4-III (1989-1990) n° 1, ce membre interroge le Ministre sur l'excédent des dépenses.

- Quand le Collège prévoit-il la résorption du déficit accumulé antérieurement?
- Comment expliquer l'absence de remboursements des traitements des agents détachés dans les cabinets ministériels?

Un conseiller souhaite qu'il soit très clairement acté qu'à l'heure actuelle les conseillers régionaux disposent d'un réel pouvoir de contrôle sur les comptes. Pour cette raison, il souhaite le maintien du régime actuel ou l'instauration d'un régime qui permettra un contrôle, quelle que soit sa forme.

Un autre constate que le solde disponible en fin d'année s'élevait à plus ou moins 32 millions de francs. Or, divers tableaux (pages 37, 41, 49, 50, 54) font état de crédits à transférer aux associations. Celles-ci, bien souvent, connaissent des difficultés de trésorerie. L'absence de paiement ne se justifie-t-elle que par le retard de la remise des documents requis?

#### Le Ministre DESIR répond à ces intervenants :

- Contrôle par les conseillers: ceux-ci disposent de ce pouvoir. Ils peuvent vérifier les comptes et ont, en outre, la possibilité de poser au Collège toutes les questions qu'ils souhaitent lui poser. Le Collège est, enfin, en vertu de la loi, soumis à tutelle.
- Agents mis à la disposition des Cabinets: durant une période, des hésitations concernant la marche à suivre ont provoqué des retards dans le remboursement des traitements. Actuellement, tout est en ordre.
- Transferts aux associations: celles-ci sont tenues d'adresser des justificatifs à l'Administration. Certaines associations estiment à tort qu'après avoir obtenu un subside, elles ne sont plus contraintes de fournir de justificatifs. Il est impossible de leur consentir des avances de trésorerie. Actuellement, le budget est exécuté à plus de 90 %.

#### **EXAMEN DU COMPTE**

En application de l'article 198 de l'Arrêté du Régent tel qu'il a été modifié par arrêté royal du 15 décembre 1987 (*Moniteur Belge* du 2 février 1988) le compte doit être voté dans son ensemble et non article par article.

A un membre qui fait remarquer que le délai de transmission du compte prévu à l'article 197 de l'Arrêté du Régent, n'a pas été respecté, le Président répond que le régime des budgets et des comptes communaux s'applique à la CCF avec les adaptations nécessaires. Ainsi, les délais de transmission des documents aux membres de l'Assemblée, sont fixés par le Règlement de l'Assemblée, et non par les dispositions de l'Arrêté du Régent.

Le Président rappelle, avant l'examen du compte, que le rôle de l'Assemblée doit en l'espèce se limiter à demander des explications au Collège. Un compte ne peut être amendé.

#### Page 10:

#### - Article: 8988 764/33201:

#### « Subsides aux clubs de sport »

Un membre souhaite savoir quels clubs sportifs ont été subsidiés. La liste sera annexée au rapport (annexe 1).

#### Page 11:

#### - Article 8988 775/33210 :

#### « Aide à la vie culturelle dans les communes »

Un conseiller demande le détail des interventions de la CCF. Ce document sera annexé au rapport (annexe 2).

#### Page 14:

Un conseiller constate que la somme de 8.816.261 F figurant en tête des colonnes n'est précédée d'aucun intitulé. Le Ministre explique qu'il s'agit du report d'un crédit antérieur. A l'avenir, les tableaux apporteront la précision requise.

Un membre interroge le Ministre sur les postes :

#### - 8987 767/72151 :

# « Achat de jeux et jouets – Réaffectation du solde d'emprunt 64 »

Un document explicatif sera annexé au rapport (annexe 3).

Le Ministre explique qu'il n'est pas toujours possible, en fin d'exercice, par exemple, d'engager une dépense autorisée.

#### - 8988 776/74552 :

#### « Achat de cartothèques et de cartes »

Une note sera jointe au rapport afin d'expliquer quelles dépenses sont reprises sous cet article (annexe 4).

#### Page 17:

Un commissaire demande pourquoi le premier article (et ceci se retrouve à divers endroits dans le compte) fait seulement l'objet d'une prévision.

Le Ministre fait remarquer que certains postes tel le poste « Ristournes contre les accidents de travail », doivent, à toute fin, faire l'objet d'une prévision même si, comme en l'espèce, aucune dépense n'est engagée. Cette mention n'a d'ailleurs aucun effet sur le compte.

#### Page 18:

#### - 8989 104/16101:

#### « Remboursement des rémunérations »

Un membre demande la raison de l'importance du montant de 3.709.201 F dans la colonne « Reste à recouvrer » par rapport aux montants figurant dans les colonnes « Prévision » et « Droits constatés ».

Le Ministre rappelle le problème déjà évoqué des remboursements des traitements d'agents affectés à des cabinets ministériels. Il était difficile de prévoir le nombre d'agents qui seraient concernés. La situation est clarifiée à l'heure actuelle.

#### - 8989 104/16107:

#### « Recettes imprimeries »

Un conseiller demande ce qui motive la différence entre les prévisions et les droits constatés et pourquoi en outre, des montants restent à recouvrer.

Le Ministre précise qu'en cours d'année, la Régie Graphique a été fondamentalement réorganisée. Elle est devenue autonome et sa comptabilité est différente.

Un membre interroge le Ministre sur les raisons qui ont déterminé le changement.

Le Ministre explique qu'à la suite d'une étude confiée à la SOBEMAP, il est apparu indispensable de réorganiser l'imprimerie, tant en ce qui concernait le personnel que le matériel, afin de parvenir à rentabiliser les services rendus. La réorganisation impliquait une totale autonomie de gestion, donc une autonomie comptable. Le personnel de direction de la Régie se trouve cependant sous le contrôle de la CCF.

L'intervenant fait remarquer qu'auparavant, l'imprimerie apportait une aide aux associations.

Le Ministre l'admet, mais considère que cette forme d'aide n'était pas adéquate. Il fait remarquer qu'actuellement la Régie apporte encore des aides ponctuelles.

Le Président intervient pour rappeler aux membres que les questions doivent porter sur le compte et non sur la politique du Collège. Un conseiller demande pourquoi l'imprimerie, afin d'éviter des problèmes de recouvrement, ne recourt pas aux méthodes du secteur privé qui impose, par exemple, l'obligation de payer dans un certain délai.

Le Ministre estime que ce serait aller trop loin, qu'il convient de tenir compte des difficultés financières de certains organismes à caractère culturel.

#### - 8989 104/16108 :

« Remboursement emprunts contractés pour Télé-Bruxelles »

Un commissaire demande pourquoi ce montant ne figure que dans la colonne prévisions.

Cette somme, selon le Ministre, n'a pas été réclamée.

#### Page 21:

Un membre souhaite connaître la raison pour laquelle certains articles sont mentionnés alors qu'aucun chiffre ne figure dans les colonnes.

Le Ministre explique qu'il s'agit d'une tradition appliquée en comptabilité communale : le poste n'est supprimé qu'après trois ans de non utilisation.

#### Page 22:

#### - 8989 760/16101:

« Bauhaus : solde du mécénat + vente du catalogue »

Un membre demande pourquoi aucun montant ne figure dans les colonnes.

Le Ministre explique que ce poste est une illustration de ce qui a été dit précédemment. L'article n'a pas d'objet en 1989.

#### Page 27:

- Article 000767/000/63:
  - « Ludothèques »

et

- Article 8989 767/16101:
- « Recettes de la ludothèque »

Un conseiller constate que les recettes prévues et effectives des ludothèques sont de 15.000 et 7.500 F seulement, alors qu'à Uccle par exemple, les recettes de la ludothèque sont de 20.000 F par mois. De plus, que représente le poste « la ludothèque »?

Le Ministre précise que le rôle de la CCF se limite à apporter une aide aux ludothèques qui ont leurs recettes propres.

La CFC a pendant une période créé une ludothèque itinérante. Un conseiller explique que le but de celleci a été de mettre en place des antennes dans l'agglomération. Après cette mise en place, la ludothèque itinérante a perdu sa raison d'être.

#### Page 35 :

#### - Article 8989 050/12502:

#### « Primes d'assurances contre l'incendie »

Un membre relève que le crédit consacré à ces primes en 1989 était de 40.000 F alors que les engagements effectifs ont été de 29.682 F. La prévision 1990 a été portée à 90.000 F. Il interroge le Ministre sur cette prévision qu'il estime excessive. Sa remarque vaut également pour les primes d'assurance en responsabilité civile (article 8989 050/12401).

Le Président estime qu'en matière d'assurance, il n'est pas possible de procéder à des ajustements sur base de dépenses réelles.

Le Ministre fait remarquer que la marge de sécurité a été de 10.000 F en 1989 ce qui est très peu. Le montant des primes peut être plus ou moins important selon que des expositions seront organisées ou non par exemple.

#### Page 37:

- Article 8989 105/12301:
  - « Frais de réunions et de manifestations diverses »
- Article 8989 105/12302 :
  - « Frais de missions, études et relations extérieures »

Un membre demande que ces postes soient détaillés. Ils feront l'objet des annexes 5 et 6.

#### Page 40:

#### - Article 8989 700/12309 :

« Prix de la CFC – Recherche en sciences de l'Education »

A la demande d'un conseiller qui souhaite savoir pourquoi cet article présente un excédent équivalent à la prévision, le Ministre répond que le prix attribué en 1989 a été imputé sur le budget 1990.

- Article 8989 700/12305:
- « Action de promotion de l'enseignement en français »

Les précisions demandées par un membre seront annexées au rapport (annexe 7).

- Article 8989 700/12303 :
- « Organisation de colloques et séminaires pédagogiques et scientifiques »
- Article 8989 700/12307:
- « Institut supérieur de pédagogie de Bruxelles Centre de formation continue de la CFC »
- Article 8989 700/12401:
  - « Frais de transport de matériel »

Un conseiller demande pourquoi les prévisions présentent toujours des excédents par rapport aux engagements effectifs. Le Ministre explique qu'en ces matières les dépenses sont fonction du nombre de personnes concernées par les formations. Les estimations sont donc difficiles. Il remarque cependant qu'elles sont très proches des dépenses réelles.

#### Page 43:

#### - Article 8989 740/12303:

« Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs et de chercheurs (Cracovie) »

Un membre demande des explications sur les actions, échanges et programmes.

Le Ministre explique qu'il y a eu échange d'un groupe d'une dizaine d'étudiants entre Bruxelles et Cracovie. Ces étudiants étaient accompagnés de professeurs.

L'intervenant déclare approuver le programme en cours.

#### Page 48:

#### - Article 8989 762/33215:

« Subsides pour le fonctionnement d'un centre de formation et d'information sur l'éducation permanente des immigrés »

Un conseiller souhaite savoir pourquoi la totalité du montant est à transférer.

Le Ministre précise qu'aucun justificatif n'a été rentré avant le 31 mars 1990. Le crédit sera payé dès que le dossier sera régularisé.

#### - Article 8989 762/33207:

« Subsides aux organismes d'éducation permanente de travailleurs des millieux professionnels et demandeurs d'emplois »

#### - Article 8989 762/33212:

« Subsides aux organismes de formation des travail-

A la demande d'un conseiller, les listes des organismes concernés seront jointes au rapport (annexes 8 et 9).

#### Page 50:

#### - Article 8989 764/12304 :

« Location pour stages des centres sportifs de la forêt de Soignes et de la Woluwe »

Un conseiller demande à quel type de public s'adressent les stages (jeunes, adultes, etc...).

Le Ministre répond que 100.000 F sont destinés au Centre d'Auderghem (ULB) et 100.000 F au Centre de Woluwe-Saint-Lambert (UCL). Il n'est pas possible de déterminer avec précision qui fréquente les stages. Ce sont généralement des adultes.

#### Page 53:

#### - Article 8989 775/12306:

« Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique »

Le détail des subsides sera annexé au rapport (annexe 10).

#### Page 61:

#### - Article 8989 844/12202 :

#### « Publications »

La liste des publications sera jointe au rapport (annexe 11).

#### Page 90:

Un conseiller interroge le Ministre sur la nature des opérations SWAP. Le Ministre explique qu'il s'agit d'opérations de placement en devises étrangères, faites sur les conseils du Crédit Communal.

#### **VOTES**

Le compte 1989 est approuvé par 19 voix pour et 11 abstentions.

Le rapport est adopté, moyennant deux précisions, à l'unanimité des membres présents.

Bruxelles, le 13 juin 1990.

Le Rapporteur,

Le Président,

M. WILLAME

S. MOUREAUX

# TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

#### 1. Projet de règlement

#### Article unique

Le compte 1989 tel qu'arrêté suivant le tableau ci-annexé est approuvé.

# Commission communautaire française Récapitulation des recettes et dépenses des services généraux

		Service ordinaire	Service extraordinaire	Totaux
1.	Droits constatés	255.287.691	10.900.000	266.187.691
	Recouvrements effectués et portés en compte	278.423.416	10.900.000	289.323.416
	Sommes restant à recouvrer	- 23.135.725		- 23.135.725
	Recettes réalisables à just. au compte suivant	- 23.135.725		- 23.135.725
= 2.	Engagements de dépenses contractés	270.592.049	10.497.365	281.089.414
	Paiements effectués et portés en compte	246.264.024	10.487.049	256.751.073
	Crédits à transférer à l'exercice suivant			
	pour dépenses engagées encore à liquider	24.328.025	10.316	24.338.341
3.	Droits constatés	255.287.691	10.900.000	266.187.691
	Total restant des droits constatés	255.287.691	10.900.000	266.187.691
	Engagements de dépenses contractés	270.592.049	10.497.365	281.089.414
_	Résultats de l'exercice :			
	Excédent de recettes		402.635	
	Excédent de dépenses	- 15.304.358		- 14.901.723
<del>=</del>	Recouvrements effectués et portés en compte	278.423.416	10.900.000	289.323.416
	Paiements effectués et portés en compte	246.264.024	10.487.049	256.751.073
	Le compte présente donc :			
	un boni ou solde disponible de	32.159.392	412.951	32.572.343

## 2. Compte 1989

Les tableaux sont reproduits en pp. 7 à 87 du document 4-III (1989-1990) nº 1.

# ANNEXES AU RAPPORT

1. Détail de l'article 8988 764/3320 Subsides aux clubs de sport	01:	Cercle Royal Sportif du personnel communal de Schaerbeek	25.000
Amis de la nature Watermael-Boitsfort	12.400	Cercle Sportif La Forestoise Athlétisme	12.400
Agri diving plongée sous-marine Koekelberg	9.000	Cercle Sportif Badminton Ixelles	17.360
Amis de la nature Bruxelles Bruxelles	12.400	Cercle de Tennis de table Auderghem	16.120
Ancienne Volley ball 1180 Bruxelles	16.120	Cercle Sportif Nautique Atomium Bruxelles	4.960
Assar Volley ball 1150 Bruxelles	13.640	Calypso Watermael-Boitsfort	17.360
Athénée Charles Janssens Volley 1050 Bruxelles	4.960	Canter Club Tennis de table Schaerbeek	12.400
Auderghem Boys Basket Club Auderghem	14.880	Capricorne Tennis de table 1200 Bruxelles	24.800
Aurore sportive StGilles Balle pelote	4.500	Cercle Chanteclerc Uccle	12.400
Baby Basket Charles Quint Ganshoren	6.200	Cercle d'Echecs d'Etterbeek	4.960
Badminton Club Daring	11.160	Cercle d'Echecs C. Thibaut Bruxelles	12.400
Badminton Etterbeek Club	32.240	Cercle de Natation Atalante Molenbeek	33.480
Basket Club Sportif 23 1000 Bruxelles	21.080	Cercle des Sports Athlétisme Etterbeek	42.160
Basket Club SteAlice 1040 Bruxelles	6.200	Cercle Royal de Natation Schaerbeek	
Basket Pagode Jette	6.820	Cercle Spéléo Athénée Royal	7.440
Bruxelles Etudiant Club Hand ball 1040 Bruxelles	9.920	Ixelles	9.000
Besace Union Morichar StGilles	17.360	Charles Quint Tennis de table Ganshoren Chess Club	10.540
Breughel Bowling Club 1180 Bruxelles	4.960	StGilles Club d'Echecs La Vénerie	14.880
Brussels University Club Volley	13.640	Watermael	8.680
Budokan Schuman 1200 Bruxelles	5.580	Club de Journes	9.300
Cercle Royal de Billard de Bruxelles	9.000	Club de Jeunesse Bruxelles	17.360
Cercle Royal des Echecs de Bruxelles	14.880	Cyclo Woluwe-StLambert	9.000

Damier du Cinquantenaire	6.200	Groupe de Croisière Yachting Bruxelles	9.000
Daring Club de Bruxelles 7 Football	4.960	Groupe Spéléo Alpin Belge	7.000
	,	Bruxelles	9.000
Delphinus Ecole de plongée Molenbeek	6.000	Groupe Sportif Ganshoren	9.000
Duden Sport Foot Bruxelles	4.960	Guidon Boitsfort	9.000
EAH Woluwe-StPierre marche	9.000	Gym Ganshoren	40.920
	9.000	Les Hydronautes Natation	
Eglantiers Tennis Woluwe-StPierre	13.640	Laeken	9.000
Elan StJosse	12.400	Incontro Sport Mini-Foot Bruxelles	17.980
Entheos Gym Woluwe-StPierre	68.820	Irish StJosse Tennis	4.960
Esquive Ixelloise Boxe	19.220	Jette Olympic Gym	7.440
Eveil Auderghem		Jogging Woluwe-StPierre	4.960
Basket club	14.880	Jogging Ganshoren	8.060
Eveil Tennis de table Auderghem	48.360	Judo Club Etterbeek	32.240
Evere Swimming Club	7.440	Kappeleveld Football	
Football Club StMichel		Woluwe-StLambert	4.960
Woluwe-StPierre	15.500	Kappeleveld Tennis de table	21.080
La Farandole Natation	4.960	Karate Club Ryobukai	
Schaerbeek	4.900	Evere	16.740
Fleuret de Val Duchesse Escrime Auderghem	5.580	Koekelberg Mini-Foot	4.960
Football Club Rangers 78		King Kong Ancien 13 Tennis de table	7.440
Anderlecht	4.960	Linthout Basket Club	
Forest en Montagne Gym	39.060	Woluwe-StLambert	8.680
Forestoise Tennis – Basket Club	4.960	Le Logis Badminton Auderghem	7.440
Fous du Roy Echecs		Marcheurs Sans Soucis	
Molenbeek	24.800	Woluwe-StPierre	9.000
Fous du Volant Badminton StJosse	9.920	Météores 80 Volley	4.960
Groupes d'initiation à la Spéléo		Woluwe-StLambert	
Uccle	9.000	Mini Quatre Bruxelles Basket	4.960
Gracq Germinal Football		Mini Basket Charles Quint	4.960
Evere	4.960	Nages StGilles	7.440
Grande Harmonie Escrime Etterbeek	9.920	Olympic Evere Gym	14.880

Pagodes Tennis de table	7.440	Royal Sporting Club Athlétisme Anderlecht	27.200
Palette Evere Tennis de table	7.440	Andericent	27.280
Palette Jettoise Tennis de table	4.960	Royal White Star Athlétisme Woluwe-StLambert	78.120
Plébéienne de Laeken Football	9.920	Sport Nautiques Universitaires de Bruxelles	12.400
Pool Sportifs convaincus Mini-Foot Woluwe-StLambert	4.960	Santé Loisir Athlétisme StGilles	4.960
Queen's Boitsfort Mini-Foot	4.960	Schaerbeek Tennis de table	34.720
Racing Club de Bruxelles Football	- 440	Scheut Football Anderlecht	4.960
Watermael	7.440	Secrétariat aux Sports et aux Loisirs ULB	124.500
Rapide Forest Tennis de table	14.880	Ski Club Bruxelles	9.000
Réalistes de Mexico Football Bruxelles	4.960	Ski Club ULB	9.000
Régates de Bruxelles Kayak	14.880	Smash Evere Tennis de table	19.840
La Roue Basket Club		Snorky Woluwe	11.160
Bruxelles	12.400	Sparta Tennis Basket	
Royal Ancien 13 Basket Club		Schaerbeek	4.960
Molenbeek	8.060	Spéléo Club de Belgique Ixelles	9.000
Royal Brussels Ice Hockey Patinage Forest	12.400		
	12.100	Spéléo Club de Schaerbeek	9.000
Royal Cercle Athlétique Schaerbeek	9.920	Sporta Evere Tennis	8.060
Royal Charles Quint Basket	4.960	Sporta Evere Volley	12.400
Royal Charles Quint Tennis	49.600	Stalacs Spéléo	9.000
		Syb Foot Anderlecht	4.960
Royal Daring Club de Molenbeek	9.300	StGilles Basket	19.840
Royal Etterbeek Sportif	9.000	Tennis Club de StJosse Football	4.960
Royal Ixelles Sporting Boxe	4.960		
Royal Ixelles Sporting Athlétisme	18.600	Tennis Couvert Charles Quint	24.800
Olympic Femina Volley		Tremp 2000 Woluwe StLambert	56.420
Bruxelles	11.160	Union Anciens Elèves d'Etterbeek Tennis	4.960
Press Wanderes Football Anderlecht	4.960	Basket Ball Etterbeek	32.240
Racing Club de Bruxelles Athlétisme Watermael	93.000	Uccle Basket Ball	18.600
Royal Sport Nautique Bruxelles Aviron	12.400	Union Cycliste du Centre Uccle	9.000
Royal Sport Nautique Bruxelles Basket	6.200	Union Ganshoren Basket	17.360

Union Touristique les Amis de la nature Bruxelles	9.000
VAC-SIL Tennis de table Berchem	12.400
Vélo Club Couronne Ixelles	9.000
Volley Club Uylenspiegel StGilles	4.960
Westland Chess Club Echecs Uccle	8.680
White Volley Uccle	31.620
Woluwe Tennis Club Woluwe-StLambert	6.200
Woluwe Plongée Club	9.000
Zeppelin Volley Koekelberg	14.880

#### 2. Détail de l'article 8988 775/33210 : Aide à la vie culturelle dans les communes

Amis du Square Armand Steurs	50.000
Centre Culturel d'Anderlecht	105.000
Foyer Culturel D'Etterbeek	250.000
Foyer Culturel d'Evere	250.000
Expo Voyage à travers les chansons de Jacques Brel	50.000
T T7.	
La Vénerie	250.000

#### 3. 8987 767/72151 : Achat de jeux et jouets

Il s'agit de la réaffectation du solde d'un emprunt de 500.000 F conclu en 1983 pour équiper la ludothèque de la CFC.

En 1989, l'engagement de 9.987 F correspond à l'achat de jeux remplaçant des jouets usagés.

#### 4. 8988 776/74552 : Achat de cartothèques et de cartes

Il s'agit d'une aide exceptionnelle accordée aux bibliothèques subventionnées par la Commission.

Ces bibliothèques ont reçu des cartothèques et des cartes consacrées à la Région de Bruxelles et éditées par l'Institut Géographique National.

5. 8989 105/12301 : Frais de réunions et de manifestations diverses

- Frais de réunions, con	733.085 F	
Services organisateurs	Nombre personnes	Nombre de réunions
Service de la Présidence	187	8
Service Enseignement	567	15
Service Jeunesse – Sport	s 164	7
Education permanente	319	8
Affaires culturelles	673	9
Audio-visuel	286	3
Aide sociale	64	1
Lecture publique	1.241	26

Parmi ces réunions et manifestations :

- réunions de travail pour la préparation du colloque Enseignement, Bibliothèque;
- prix du Théâtre à la Maison de la Bellone;
- réunion de travail pour l'organisation d'activités culturelles pour les personnes du troisième âge;
- animations littéraires organisées par le Service de la Lecture publique;
- conférence de presse pour la présentation d'activités : réunion de travail des échevins; réunion des animateurs des foyers culturels.
- Frais de représentation des membres de la CFC
   321.139 F

#### 6. 8989 105/12302 : Frais de missions, études et relations extérieures

Fêtes de la Communauté Française	125.980
Organisation de l'avant-première du film	
« Le Marquis »	18.500
Frais de mission d'agents de la CCF	110.572
Réception d'une délégation du Jura	27.000
Stage de formation ICHEC - Entreprises	37.600

#### 7. Détail de l'article 8989 700/12305 : Action de promotion de l'enseignement en français

ESTC Graphic Design Location 75 panneaux 20 m<sup>2</sup> en juillet et août 1989

520.000

#### 8. Détail de l'article 8988 762/33207 : Subsides aux organismes d'éducation permanente de travailleurs des milieux professionnels et demandeurs d'emploi

Action catholique des milieux indépendants	20.000
Collectif d'alphabétisation	60.000
Conf. gén. enseignants	110.000
La Fonderie	130.000
La Rue	110.000
Ligue de l'enseignement	50.000
Mouvement ouvrier chrétien équipes populaires	120.000

#### 9. Détail de l'article 8988 762/33212 : Subsides aux organismes de formation des travailleurs

Cent. form. cult. CGSLB	80.000
Centrale culturelle de la FGTB	345.000
Mouvement ouvrier chrétien	
équipes populaires	350.000

#### 10. Détail de l'article 8989 775/12306 Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique

Act and Music asbl	100.000
Festival d'été Botanique	150.000
Children's International Summer Villages	30.000
Clé des loisirs	1.400
Marollae organum 89	20.000
Opus 3	75.291
La Soupape	270.000

#### 11. 8989 844/12202 : Publications

Edition d'une brochure « Droits des Jeunes Etrangers ».

Edition de la revue (trimestrielle) IMC, traitant des problèmes des handicapés moteurs et cérébraux.

Edition d'une brochure « Je me construis ». Cette brochure fait suite aux séminaires-rencontres consacrés aux questions de la petite enfance.